



EXPOSÉ À L'INTENTION DU MINISTRE



Veterans Affairs
Canada

Anciens Combattants
Canada

Canada

Programme de soins de longue durée

Octobre 2019





APERÇU

Présenter un aperçu de la manière dont le Ministère soutient les vétérans en établissement de soins de longue durée aux vétérans :

- Contexte historique
- Milieux de soins de longue durée
- Autorisation et admissibilité au programme
- Lits communautaires et lits réservés
- Statistiques sur le programme
- Admission privilégiée
- Approche actuelle
- Enjeux actuels et considérations



CONTEXTE HISTORIQUE

Le soutien du Ministère aux soins de longue durée a commencé en 1915, lorsque des hôpitaux militaires ont été mis sur pied pour fournir des soins et des traitements urgents aux soldats qui revenaient de la guerre.

En 1946, le Ministère possédait et exploitait 44 hôpitaux et établissements de traitement pour vétérans, mais ce chiffre a diminué et, en 1955, il n'en comptait plus que 18.

En 1963, la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (Commission Glassco) a recommandé le transfert de tous les hôpitaux fédéraux aux provinces.

Depuis, tous les anciens hôpitaux des vétérans ont été transférés.

Une des principales dispositions de chaque entente de transfert d'hôpital prévoit que les vétérans continuent d'avoir un accès prioritaire aux lits réservés.



MILIEUX DE SOINS DE LONGUE DURÉE

Le soutien est offert dans des établissements de soins de santé autorisés, réglementés ou exploités par la province, dont la plupart offrent des soins à d'autres résidents de la province ainsi qu'aux vétérans, notamment :

- Établissements tels que les maisons de soins infirmiers et les autres établissements de soins de longue durée qui mettent des lits à la disposition des vétérans et d'autres résidents de la province (lits communautaires); et
- Établissements avec lits réservés dans le cadre d'ententes contractuelles avec la province, l'autorité sanitaire ou l'établissement donnant accès en priorité aux vétérans ayant servi durant la Deuxième Guerre mondiale ou la guerre de Corée (lits retenus par contrat).

On trouve souvent des lits communautaires et des lits réservés dans un même établissement.



AUTORISATION ET ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Le *Règlement sur les soins de santé pour vétérans* régit l'autorisation des soins de longue durée.

L'admissibilité varie selon le type et le lieu du service militaire, le revenu, les besoins en matière de soins de santé, ou le lien entre l'invalidité et le service.

Vétérans admissibles à un lit communautaire ou réservé :

- Les vétérans ayant servi durant la Deuxième Guerre mondiale ou la guerre de Corée à l'étranger, qui ont un revenu admissible ou qui ont une invalidité liée à la guerre
- Les vétérans alliés ayant servi en temps de guerre dont les besoins particuliers ne peuvent être comblés dans un lit communautaire.

Vétérans admissibles seulement aux soins offerts dans un lit communautaire :

- Les vétérans ayant servi durant la Deuxième Guerre mondiale ou la guerre de Corée au Canada pendant au moins 365 jours et au revenu admissible
- Les vétérans alliés du temps de guerre
- Les vétérans des Forces armées canadiennes qui ont besoin de soins en raison d'une invalidité liée au service ou qui ont la santé précaire et une invalidité liée au service.



LITS COMMUNAUTAIRES

La majorité des vétérans reçoivent des soins dans des lits communautaires.

Dans la plupart des provinces, le Ministère ne couvre que la différence entre ce que l'établissement facture à tous les résidents de la province et la contribution du vétéran pour les frais d'hébergement et de repas.

- Les seules exceptions sont la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard où le Ministère assume l'ensemble des coûts.

Les vétérans bénéficient des mêmes programmes et services que ceux qu'offre l'établissement à tous les résidents.



LITS RÉSERVÉS

La majorité des lits réservés sont situés dans les anciens hôpitaux des vétérans ayant servi en temps de guerre.

Représentent environ le tiers des vétérans qui reçoivent des soins de longue durée.

Les ententes varient selon la province et selon l'établissement.

- Accès prioritaire à un certain nombre de lits pour les vétérans admissibles
- Nature et ampleur du financement offert par le Ministère à l'appui des vétérans
- Permission accordée aux autorités provinciales d'utiliser les lits vacants non requis par des vétérans pour d'autres personnes âgées, sans frais pour le Ministère

Divers accords de financement en place couvrant tous les coûts d'exploitation; financement pour un niveau accru de service et de programmes spéciaux; prime pour un accès prioritaire.

En raison de l'âge avancé des vétérans admissibles à un lit réservé, il y a un nombre croissant de ces lits qui ne sont plus nécessaires pour les vétérans du temps de guerre.



STATISTIQUES SUR LE PROGRAMME

En date du 31 mars 2019, des 4 521 vétérans recevant des soins de longue durée et soutenus par Anciens Combattants Canada :

- 2 989 recevaient des soins dans un lit communautaire (1 226 établissements);
- 1 532 recevaient des soins dans un lit réservé (91 établissements).

Le nombre de vétérans bénéficiant de soins de longue durée diminue :

- 12 % (589) moins de vétérans bénéficiant de soins en mars 2019 comparativement à mars 2018;
- 11 % (620) moins de vétérans bénéficiant de soins en mars 2018 comparativement à mars 2017

En 2018-2019, les dépenses ont totalisé 222,5 millions de dollars : 53,5 millions de dollars pour les soins dans des lits communautaires et 169,0 millions de dollars pour les soins dans des lits réservés.



ADMISSION PRIVILÉGIÉE DES VÉTÉRANS À DES LITS COMMUNAUTAIRES

En juin 2016, l'ancien ministre Hehr a déclaré :

« Le Règlement sur les soins de santé pour vétérans ne prévoit pas la compassion ni la souplesse voulues pour répondre aux besoins urgents de ceux-ci. Ainsi, l'examen que nous entreprenons afin de mieux répondre aux besoins en matière de soins de longue durée nous permettra de fournir la souplesse nécessaire pour aider les vétérans et leur famille. »

Des discussions ont été entamées avec les autorités provinciales de la santé et les anciens hôpitaux pour vétérans transférés aux provinces afin d'accélérer et d'élargir l'accès à des lits réservés vacants pour un groupe plus large de vétérans.

Des ententes d'admission privilégiée ont été négociées avec 10 des 18 anciens hôpitaux pour vétérans.

- Deux autres établissements offrent cet accès par le biais de politiques internes

En octobre 2019, il y avait 247 lits d'admission privilégiée dans les anciens hôpitaux pour vétérans



APPROCHE ACTUELLE

Collaboration bilatérale avec les provinces, les autorités sanitaires et les établissements pour :

- Superviser le taux d'occupation des lits réservés et déterminer les lits devant se libérer
- Modifier le financement pour une approche de tarif journalier ou adapter les budgets annuels en fonction du taux d'occupation
- Négocier de nouvelles ententes pour l'admission privilégiée à des lits communautaires

L'approche de communication jusqu'ici a été réactive avec des messages clés tels que :

- Des lits réservés seront offerts aux vétérans admissibles tant qu'ils en auront besoin.
- Bien que les soins de santé soient une responsabilité provinciale, Anciens Combattants Canada continue de travailler avec les vétérans et leur famille, avec les autorités sanitaires et avec les gouvernements provinciaux pour veiller à ce que les besoins des vétérans en matière de soins de longue durée soient satisfaits.